

Le Calendrier

- Publication des listes électorales 16 mai 2019.
- Dépôt des listes de candidats et des professions de foi le 24 mai.
- Dernière réunion du CE le 6 juin.
- Premier tour du 7 juin à 10h au 17 juin à 12h.
- Second tour si besoin du 24 juin à 10h au 28 juin à 12h.
- Proclamation des résultats le 17 juin après-midi.
- Première réunion du CSE le 4 juillet

VOTE ÉLECTRONIQUE : LA PROCÉDURE EST SIMPLE !



LE CSE (COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE) LA NOUVELLE INSTANCE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Le CSE (Comité social et économique) rassemble désormais le Comité d'entreprise, les délégués du personnel et le comité hygiène-sécurité et conditions de travail (CHSCT). Les élus des CE, DP et CHSCT sont remplacés par les élus du CSE.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Vous choisissez vos représentants qui siègent au
COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE VOTRE ENTREPRISE

RÔLE ET COMPÉTENCES DES ÉLUS DU CSE

- Respect des **droits des salariés**
- Gestion des **prestations du CE** (activités sociales et culturelles)
- Amélioration et défense des **conditions de travail**
- **Réclamations** individuelles et collectives
- Gestion des **questions économiques et sociales**

Les élus CSE doivent pouvoir traiter l'ensemble des sujets DP, CE et CHSCT. La CFDT s'y est préparée et ses candidats sont formés et disposent des compétences et des ressources nécessaires pour bien représenter et accompagner les salariés.

La délégation élue des salariés est composée de 20 titulaires, 2 techniciens et 18 cadres et de 20 suppléants.

Le scrutin est national. Il n'y a pas d'élection par site. Chaque liste doit comporter :

- ◆ 1 femme et un homme pour le collège Techniciens,
- ◆ 3 femmes et 15 hommes pour le collège Cadres.

Faites entendre votre voix en participant aux élections professionnelles

1. COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Les élections professionnelles permettent d'élire les représentants des salariés de l'entreprise. Tous les salariés de l'entreprise peuvent se présenter sur une liste proposée par une organisation syndicale.

2. QUEL EST LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS ?

Les représentants des salariés sont là pour protéger et défendre vos intérêts : faire respecter vos droits, améliorer vos conditions de travail, porter vos revendications individuelles et collectives, agir sur les choix stratégiques de l'entreprise. Ils sont également chargés de gérer les œuvres sociales au bénéfice de tous les salariés.

3. POURQUOI VOTER POUR LA CFDT ?

Voter pour la **CFDT**, c'est donner votre voix à un syndicat qui place le dialogue social et le progrès des salariés au cœur de son action. C'est choisir de faire évoluer les conditions de travail par la négociation avec les dirigeants.

Les représentants **CFDT** disposent d'une véritable expertise sur les métiers et les enjeux de BPCE IT. Ils sont ainsi les plus à même de représenter les salariés, de les défendre et de les accompagner. Plus le nombre de représentants **CFDT** sera élevé, plus nous pourrons peser dans les négociations et être efficaces à vos côtés.

